

Projet associatif 2021 – 2026

Avancer ensemble

Approuvé par l'Assemblée Générale
le 26 juin 2021

Siège social :

20 boulevard de Balmont

69 009 Lyon

Tel : 04.72.52.13.52

Fax : 04.78.52.13.52

Mail : direction.generale@odyneo.fr

Site : www.odyneo.fr

Table des matières

Préambule	3
Introduction	4
□ Le bilan du projet associatif 2016 – 2020	4
□ Le contexte de l'actualisation du projet associatif	5
□ L'actualisation du projet associatif 2021 - 2025	9
1. Une association de bâtisseurs au service des personnes en situation de handicap	11
1.1. Origine et histoire de l'association	11
1.2. Les valeurs de Odynéo	14
1.3. Le cadre éthique	15
1.4. Les axes de structuration de l'association	15
1.4.1. Affirmer la dimension politique dans le domaine de la paralysie cérébrale, du handicap neuromoteur	16
1.4.2. Faire vivre le projet associatif dans une association solidaire et militante.....	17
1.4.3. Accompagner les personnes en situation de handicap : une recherche permanente d'amélioration.....	18
1.4.4. Créer et participer à des partenariats ouverts et structurés.....	22
1.4.5. Poursuivre un développement volontaire et maîtrisé	24
2. Un cadre clair de gouvernance et de dirigeance	26
2.1. La gouvernance : l'exercice de la responsabilité associative	26
2.2. La dirigeance : la recherche de professionnalisme.	28
Garantir un pilotage à la hauteur des enjeux	29
Assurer une gestion dynamique des ressources humaines	31
2.3. Le service social centralisé.....	33
3. Orientations stratégiques et plan d'action	34
3.1. Les grands enjeux d'Odynéo	34
3.2. Les orientations stratégiques :	35
3.3. Le plan d'action.....	35
Glossaire	41

Préambule

Un bilan positif

Elargir nos horizons était l'ambition du précédent projet associatif. Nous avons engagé en ce sens de nombreuses actions au cours des 5 années écoulées.

Même si l'horizon recule au fur et à mesure que l'on avance, nous pouvons regarder avec une certaine fierté le chemin parcouru.

De nombreux projets, petits et grands, ont été initiés et menés à bien. Ils marquent la contribution de tous au dynamisme de l'association.

Le précédent projet s'était ouvert avec la reprise du Haut de Versac. Il se clôt avec l'intégration d'Education et Joie et de ses établissements au 1^{er} janvier 2021 et la création d'un pôle « handicap mental ».

Des enjeux d'attractivité

Nous avons poursuivi nos objectifs dans un contexte parfois difficile. La gestion de la crise de la COVID 19 a démontré notre capacité à faire face ensemble et la solidité de notre organisation.

Elle a également montré les fragilités d'un secteur médico-social en perte d'attractivité. Le recrutement de professionnels prêts à s'investir dans la durée constitue aujourd'hui et pour l'avenir un enjeu majeur.

Notre attractivité tient pour beaucoup dans notre projet, notre capacité à le faire vivre, à le faire connaître et à le partager avec ceux qui souhaitent nous rejoindre.

Avancer ensemble

Nos ambitions pour les 5 prochaines années ? Être attractif, ouvert, dynamique ; Associer davantage les personnes accompagnées, dans la construction de leur parcours de vie ; Poursuivre l'évolution de notre offre de service tant pour les personnes accompagnées que pour celles qui attendent des réponses, autour des deux axes majeurs : l'inclusion sociale et la santé ; Assumer notre responsabilité sociétale dans les différents domaines et notamment la transition écologique en améliorant notre relation à notre environnement ; Continuer à structurer notre organisation pour qu'elle soit à la hauteur des enjeux et en mesure de porter ce projet.

Une place pour chacun

Notre ambition est de permettre à chacun, personne accompagnée, famille, professionnel, de prendre sa place là où il est, d'être entendu, d'exprimer ses talents et de contribuer au projet collectif. Cette diversité est le cœur de l'identité et la vitalité de notre association.

Nous devons aussi veiller à rester une association ouverte aux évolutions de la société, à la fois pour apprendre des autres et pour participer. A nous de rechercher à l'extérieur les compétences nécessaires pour adapter nos pratiques et notre offre de service à l'évolution des personnes accueillies.

Avançons ensemble !

Jean Luc Loubet
Président



Introduction

Le projet associatif est au cœur des actions de l'Association. Il en donne les orientations et constitue une référence commune et une feuille de route pour 5 ans.

Forte de son expérience de soixante ans au service des personnes en situation de handicap, Odynéo, association de familles et d'amis, réaffirme dans son projet associatif son identité, ses valeurs et ses buts. Ce projet fonde l'action de l'association et permet à ses adhérents et à tous ceux qui participent à ses missions, professionnels, familles et personnes accompagnées, de réunir leur force, leur volonté et leurs talents pour les faire converger dans des actions de qualité.

Le précédent projet associatif validé par l'Assemblée Générale en juin 2016, portait sur la période 2016-2020. Lors de l'Assemblée générale de juin 2020, les adhérents ont décidé de lancer une démarche d'actualisation du projet associatif.

❖ Le bilan du projet associatif 2016 – 2020

Le bilan du projet associatif 2016-2020 fait apparaître le dynamisme de l'association pendant ces cinq années. De nombreux objectifs ont été réalisés. Certaines actions n'ont pas été conduites, volontairement ou non. D'autres actions qui n'étaient pas indiquées en tant que telles dans le projet associatif, ont pris place, dans un contexte de changements importants tant interne qu'externe.

Les principales réalisations :

La vie de l'association

- La réforme des statuts adoptés par l'Assemblée Générale le 23 janvier 2018,
- Le changement de nom de l'association, l'ARIMC devenant Odynéo le 1^{er} juin 2018,
- Le développement de la communication : site internet, réseaux sociaux, newsletters,
- La structuration de la dimension dons, legs et mécénat, et la course des héros,
- Les 60 ans de l'association en 2019 : Odynéo Circus et Hackathon,
- Les journées des CVS, une rencontre annuelle attendue par tous,
- La poursuite des vacances et des loisirs,
- La création d'un poste « pair-aidance, autodétermination et citoyenneté ».

Mais : De nombreuses familles ne connaissent pas Odynéo. Un nombre d'adhérents en baisse. Peu de recours au bénévolat dans les établissements.

La gouvernance associative :

- L'intégration de nouveaux administrateurs permettant un renouvellement des instances de gouvernance dans un esprit de solidarité entre les générations,
- La vitalité des commissions associatives : éthique, médicale, mobilité, scolaire,
- La création de deux nouvelles commissions : éducative et environnement,
- La contribution au développement de la Fédération Paralysie Cérébrale France.

Mais ; Abandon du projet de reconnaissance d'utilité publique trop contraignant au plan administratif. Pas de création des commissions sports et activités culturelles envisagées.

La dirigeance :

- L'autorisation du siège social par la Métropole en 2016, renouvelée en 2021,
- Le déploiement de la politique RH : formation, mobilité, accompagnement, qualité de vie au travail...,
- La structuration du contrôle de gestion et du schéma directeur informatique,
- La prise en compte des nombreuses réformes au plan comptable, administratif, RH...,
- L'intégration du Haut de Versac et le mandat de gestion d'Education et Joie,
- Les nouvelles fonctions au siège : qualité et risque, sécurité,
- Le pilotage des projets et des grands travaux,
- L'expérience de la gestion de crise.

Mais : des politiques de gestion peu formalisées. Un système d'information à parfaire, une instance de gestion des grands projets à mettre en place.

Les pôles, établissements et services

- Le développement et la structuration des pôles,
- L'installation du FAM Les Terrasses de Lentilly dans ses locaux actuels,
- L'implantation du Pôle du Colombier à Belley : ESAT et Foyer du Montillet,
- L'intégration des établissements du Haut de Versac et la gestion du VRF Les Cizes,
- La création de l'habitat groupé du Pôle à domicile,
- La création du SESSAD Simone Veil,
- L'accueil d'enfants polyhandicapés au SESSAD Marco Polo,
- Le développement de l'accueil temporaire et la gestion du Village Répét Familles,
- La meilleure prise en compte de l'évolution des publics (formation, équipe mobile...)

Mais : Peu de mesure de la qualité perçue par les personnes accompagnées et leurs familles. Du retard dans l'utilisation des ressources de l'e-santé et de la télémédecine.

❖ Le contexte de l'actualisation du projet associatif

Le contexte externe

Depuis sa création en 1959, le projet d'Odynéo s'est inscrit dans le cadre des politiques publiques et dans le respect des réglementations. Aujourd'hui, la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi de février 2005 « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation des personnes handicapées* » sont les deux piliers qui régissent notre secteur.

Elles sont complétées par la loi du 26 juillet 2009 dite « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » (HPST) qui modifie en profondeur les modalités du pilotage de l'action sociale à travers notamment la création des Agences Régionales de Santé et la réforme des autorisations des établissements et services.

Le pilotage régional, le rapprochement du sanitaire et du médico-social, le dispositif des appels à projet, ont des impacts importants dans le champ du handicap. La politique européenne, moins visible, est tout aussi importante, et structure progressivement les politiques publiques françaises.

La politique du handicap est fondée actuellement sur trois priorités :

- Favoriser l'inclusion des enfants et adultes en situation de handicap à travers l'accès à l'école et la création d'habitats « inclusifs »,
- Apporter des réponses aux personnes sans solution et prévenir les ruptures de parcours,
- Encourager la transformation de l'offre existante pour s'adapter aux deux précédentes priorités.

Ces trois priorités, pour légitimes et intéressantes qu'elles soient, ne sont pas liées à une politique de financement de places nouvelles pour les personnes en attente. Il ne s'agit d'ailleurs plus de proposer des places mais d'offrir des « réponses » ajustées aux besoins des personnes, par une meilleure coordination des acteurs et à moyens constants. Equipes mobiles et communautés 360° sont les nouveaux dispositifs destinés à traduire cette politique dans les actes.

La volonté d'une société plus inclusive s'accompagne d'une meilleure prise en compte des attentes des personnes appelées à être plus impliquées, tant dans leurs propres projets que dans le fonctionnement des établissements et services qui les accompagnent.

Au-delà de l'ambition de la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap, favorisée par la loi mais pas toujours dans la réalité, les évolutions actuelles mettent l'accent sur deux nouvelles approches :

- La pair-aidance qui consiste à favoriser les savoirs issus de l'expérience entre « pairs » confrontés des situations de vie similaires (personnes en situation de handicap, parents...)
- L'autodétermination qui consiste à favoriser le libre choix, par les personnes accompagnées, de leur(s) projet(s).

Dans les deux cas, il s'agit de faire évoluer les mentalités, les pratiques professionnelles et les organisations pour laisser plus de place aux personnes accompagnées et à leurs familles. Cela repose à la fois sur la volonté forte des institutions et sur la mise en place d'un processus de formation et d'accompagnement touchant l'ensemble des acteurs.

Aujourd'hui, les acteurs du médico-social sont invités à mieux prendre en compte l'expression des personnes accompagnées et de leurs familles notamment dans les Conseils de la Vie Sociale (CVS) ou par le biais d'enquêtes de satisfaction. Les personnes en situation de handicap sont invitées à participer à l'écriture des projets les concernant (projets personnalisés d'accompagnement et projets d'établissements par exemple). Les commissions reconnaissant le handicap s'appuient désormais sur le projet de vie de la personne pour ouvrir le droit à la compensation (financière, humaine, matérielle...) en fonction de ses choix.

La loi affirme un rééquilibrage des statuts entre « valides » et « non valides ». Il en découle que la réponse de la collectivité aux conséquences du handicap relève prioritairement des dispositions communes. Il en est ainsi de la scolarité, chaque enfant, porteur de handicap ou non, est considéré comme un écolier et, à ce titre, doit être scolarisé à l'école et, seulement si cela n'est pas possible, en établissement médico-social. L'habitat « dans la cité » est présenté comme un objectif à atteindre pour le plus grand nombre, de même que l'inclusion professionnelle en entreprise ordinaire pour les travailleurs en ESAT.

Par ailleurs, de nombreuses évolutions mettent en lumière les enjeux actuels :

- **Les parcours de vie** sont la référence principale dans la recherche de réponses adaptées pour tous et de prévention des ruptures,
- **Le droit au répit**, soutien aux aidants familiaux et enjeu central d'une politique de soutien à domicile, marque la convergence accrue des politiques publiques en directions des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
- **La polyvalence** demandée aux établissements médico-sociaux, proposant un service de proximité et capables d'accueillir un public varié avec le soutien si besoin de services « experts ».

Par ailleurs, l'autre fait majeur de la période écoulée, la crise sanitaire qui touche le pays depuis 2020, aura aussi des répercussions pour la période à venir, avec notamment la question de l'impact de la dette publique sur les finances de l'assurance maladie et des collectivités territoriales. La baisse des ressources publiques est d'ores et déjà un état de fait pour l'association qui doit assurer une gestion stricte de ses ressources, tout en maintenant un cadre de vie pour les personnes accompagnées et d'un cadre de travail pour les salariés qui soient porteurs de sens et de qualité.

Le contexte interne

Le besoin de modernisation du fait associatif se trouve également en interne. Aux militants pionniers qui ont su créer et développer des dispositifs innovants, il faut ajouter de nouvelles énergies tout en conservant l'état d'esprit qui a prévalu à l'origine de l'association. Dans un monde enclin au consumérisme, il importe de dynamiser l'engagement associatif.

Les liens familles/ personnes accompagnées /professionnels sont différents d'il y a cinquante ans et la recherche d'un équilibre rénové est à mener pour mobiliser et attirer dans l'association les parents et notamment les jeunes parents d'enfants nouvellement admis. L'accueil de son enfant handicapé est un droit, et à Odynéo, la mise en œuvre de ce droit a été et est toujours le résultat d'une lutte et d'un travail sans relâche de l'association et notamment de ses administrateurs. La recherche des futurs administrateurs et la préparation des nouveaux administrateurs à l'exercice des responsabilités que porte l'association constituent une nécessité et un enjeu pour l'avenir. L'attractivité de l'association est ainsi un point important pour le présent projet associatif.

Dans le même temps, on constate une évolution forte des personnes accueillies. A ce jour, Odynéo est confrontée à trois questions importantes :

- Le nombre croissant de jeunes maintenus au CEM en attente de places dans le secteur adulte et notamment en Foyer d'accueil médicalisé.

- Le nombre croissant d'enfants et d'adultes inscrits sur les listes d'attente de l'association, en lien avec le dynamisme démographique de la région lyonnaise et le transfert vers le secteur médico-social de personnes présentant des maladies chroniques ou des lésions cérébrales.
- L'accueil d'enfants et d'adultes présentant des pluri-handicaps, se traduisant par des besoins médicaux plus importants et parfois par des troubles du comportement, avec en parallèle une moindre disponibilité des professionnels de santé.

Les troubles associés sont aujourd'hui repérés comme étant importants et pouvant conduire à des troubles du comportement à prendre en compte pour la santé de chaque personne et l'accompagnement qui peut lui être proposé, en partenariat avec les acteurs les plus pertinents pour ce faire. Les troubles du comportement, d'origines et de manifestations variées, appellent une attention particulière et le développement d'approches nouvelles.

Par ailleurs, le polyhandicap constitué d'un ensemble de déficiences est largement présent parmi les enfants et les jeunes accompagnés, appelant à s'interroger sur leur avenir dans le secteur adulte. Cette évolution correspond à l'évolution de la commande publique, avec une scolarisation importante d'enfants porteurs de paralysie cérébrale dans le milieu ordinaire et, à l'inverse, un nombre de places insuffisant pour faire face aux besoins d'accueil des enfants et jeunes polyhandicapés dont de trop nombreux sont laissés à la seule charge de leurs parents.

En élargissant les publics qu'elle accompagne, Odynéo élargit ses compétences en formant les professionnels et en adaptant ses organisations. Ainsi, le handicap neuromoteur recouvre une diversité de pathologies et de déficiences qui nécessitent des compétences particulières, en lien avec les réseaux spécialisés qui peuvent apporter leurs savoirs et savoirs faire pour mieux comprendre et accompagner les personnes qui en souffrent. Le travail en réseaux prend une importance majeure pour faire face à la diversification des handicaps.

En intégrant les établissements d'Education et Joie, Odynéo entend élargir également ses compétences dans le champ de la déficience mentale et plus largement des troubles du neuro-développement, présents pour une part des personnes accompagnées.

Enfin, l'allongement de l'espérance de vie des personnes accompagnées se poursuit, avec pour corollaire, une attention nouvelle à apporter à l'évolution des attentes et des besoins des personnes et de leurs familles concernant leur accompagnement présent et futur.

En parallèle, la médicalisation des places existantes ou à créer devient une urgence pour faire face aux besoins en évolution des personnes accompagnées. Les nouveaux projets d'habitat groupé constituent aussi un enjeu pour accompagner vers plus d'autonomie des résidents désireux d'accéder à une vie plus insérée dans la société.

Au-delà des seules évolutions concernant les personnes accompagnées, Odynéo prend également en considération les évolutions concernant les salariés. Les réformes là aussi sont nombreuses à avoir pris place dans les cinq dernières années, dont certaines, récentes, ne produiront d'effet que dans les années à venir.

Parmi elles, la réforme des diplômes et à venir la réforme du travail social et des métiers de l'encadrement, la réforme des retraites avec l'allongement de la durée du travail, la réforme

de la formation professionnelle et la baisse des crédits affectés, la réforme de la protection sociale et la mise en place de mutuelles obligatoires, sont autant d'aspects qui ont modifié ou vont modifier les rapports sociaux et les évolutions professionnelles des salariés d' Odynéo, avec en arrière-plan une crise économique qui se prolonge et touche les salariés et leurs familles, leurs conditions de vie et leurs perspectives d'avenir.

Si les conditions de travail se sont progressivement améliorées, notamment avec l'équipement des établissements, elles demeurent néanmoins une préoccupation qui s'exprime à travers la notion de risques psycho-sociaux et appellent toute l'attention d'Odynéo.

Il importe par ailleurs, de développer l'attractivité de l'association pour attirer les talents, favoriser la créativité des professionnels, développer l'intelligence collective et la montée en compétence de tous, dans un travail porteur de sens au quotidien et porteur de développement dans une adaptation permanente à l'évolution des personnes accompagnées et des attentes de l'environnement.

❖ **L'actualisation du projet associatif 2021 - 2026**

La démarche d'actualisation du projet a pris une année, de juin 2020 à juin 2021, de la décision de lancement de la démarche à la validation du nouveau projet associatif 2021-2025.

La méthodologie retenue s'est mise en œuvre avec la volonté d'y associer les différentes parties prenantes de l'association : personnes accompagnées et parents, professionnels, cadres et administrateurs.

Les principales étapes :

- Juin 2020 : Décision de l'Assemblée générale de lancer l'actualisation du projet associatif 2021-2025.
- Juillet 2020 : Nomination de deux administrateurs « Chefs de projet » : Séverine Jaillant et Maxence Chapoutier. Constitution d'un Comité de Pilotage associant les chefs de projet, le président, des administrateurs, la directrice générale, des directeurs de pôle et la chargée de mission « pair-aidance et autodétermination ».
- Septembre et octobre 2020 : Elaboration des orientations stratégiques par le Comité de pilotage et le Bureau. Enrichissement et validation des orientations stratégiques par le Conseil d'Administration.
- Novembre et décembre 2020 : Préparation de la méthodologie des groupes de travail (cahiers des charges, calendrier, animateurs...) et appels à candidature. Lancement de la campagne pour la participation des personnes accompagnées au projet associatif.
- Janvier à Mars 2021 : Réunion des groupes de travail pour faire le bilan du projet 2016-2021 et élaborer de nouveaux objectifs 2021-2025

- Avril 2021 : Réception des contributions des groupes de travail et élaboration d'un premier plan d'action par le Comité de pilotage.
- Mai 2021 : Enrichissement et validation du plan d'action par le Conseil d'Administration.
- Juin 2021 : Présentation du projet associatif lors de l'Assemblée générale du 26 juin et approbation par les adhérents.

Les groupes de travail :

Plus de 100 personnes ont participé à l'actualisation du projet associatif :

- 60 résidents du CEM et du secteur adulte ont travaillé, par établissement, sur les thèmes « parcours de vie » et « société inclusive »,
- 50 personnes ont participé aux 6 groupes thématiques : bénéficiaires de SAVS, représentants familles et salariés des CVS, directeurs et administrateurs.

Soit, près de 100 heures de travaux participatifs.

Les conditions sanitaires ont contraint à adapter la méthodologie :

- Les résidents ont travaillé par établissement voire parfois, par unité de vie.
- Les 6 groupes thématiques, coanimés par un administrateur et un directeur se sont réunis en visioconférence. Ils ont travaillé à partir d'un cahier des charges destiné à aider leur réflexion autour de deux axes : le bilan du précédent projet et les actions à proposer pour le futur projet associatif.

Les groupes de travail ont identifié leurs idées, projets, attentes et souhaits dans les différents domaines du projet associatif. La synthèse de leurs échanges est leur contribution à l'actualisation du projet.

L'ensemble de ces contributions a été travaillé par le Comité de pilotage en termes de sélection et de priorisation pour aboutir à un document enrichi et modifié par le Bureau puis par le Conseil d'Administration réuni spécialement à cet effet le 28 avril 2021. Ce document a été présenté sous sa forme synthétique aux adhérents lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 26 juin 2021 et validé.

La mise en œuvre et l'évaluation du projet associatif

La synthèse du projet associatif, adaptée en « facile à lire et à comprendre », sera communiquée à l'ensemble de l'association et de ses partenaires à partir de septembre 2021.

Le plan d'action sera décliné en objectifs opérationnels avec des indicateurs de suivi.

Un comité de suivi du projet associatif se réunira deux fois par an pour faire le point sur la mise en œuvre et sur les éventuels ajustements à opérer. Il présentera chaque année un bilan annuel lors de l'Assemblée générale.

1. Une association de bâtisseurs au service des personnes en situation de handicap

1.1. Origine et histoire de l'association

- 1959** Création de l'ARIMC (Association Régionale des Infirmes Moteurs Cérébraux) par des parents d'enfants IMC, l'actuelle Odynéo, pour un soutien mutuel et un accompagnement adapté de leurs enfants dans des lieux d'accueil différents de l'hôpital.
Ouverture d'une garderie, place de la Comédie à Lyon.
- 1962** Centre d'éducation spécialisé, rue Leclerc, agrandi en 1965.
- 1967** Institut Médico-Pédagogique qui prendra plus tard le nom de Judith Surgot.
- 1968** Institut Médico-Professionnel (IMPRO) à la Duchère.
- 1970** Consultation de dépistage et traitement précoce à St Genis-Laval.
Transformation de l'IMPRO en foyer d'hébergement et CAT.
CEM Jean-Marie Arnion à Dommartin avec des appartements à la Tour de Salvagny.
- 1971** Création d'un service social associatif.
- 1974** Transfert du siège social de la place de la Comédie à Caluire.
- 1976** Construction du foyer CAT Etang Carret à Dommartin.
Foyer d'hébergement et CAT à Virieu le Petit dans l'Ain.
- 1980** Installation du siège social 20 bd de Balmont Lyon 9^{ème}.
Transformation de la consultation de St Genis Laval en Centre d'Action Médico-Sociale Précoce.
- 1982** Création du SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) Marco Polo pour accompagner l'insertion et la scolarisation en milieu ordinaire des enfants IMC.
Accueil de l'internat de l'IMP dans les locaux du siège.
- 1987** Service d'Accompagnement et de Soutien, le SAS (actuel SAVS).
Centre d'Activité de Jour VIAHDUC Tour situé dans la tour de la Duchère.
- 1990** Halte-garderie « Le jardin des enfants »: accueil d'enfants valides et d'enfants en situation de handicap.
Annexe du CAT de la Duchère rue du Bourbonnais dans le 9^{ème}.
- 1992** SAVS à Virieu-le-Petit
- 1993** Foyer de Villepatour à Ecully, annexe le CAJ VIHADUC Fort
Résidence « Malval » à Vaulx-en-Velin.
- 1996** Service d'accueil de jour à Moncey
Reconstruction à la Duchère du CAT de la rue des Sources et nommé Henri Castilla (nom du fondateur d'Odynéo) avec un Centre d'Accueil de Jour.
Atelier mécanique de l'ESAT de Virieu-le-Petit
Hébergement Résidence Anne Floriet à Lyon
- 1999** Installation de l'IMP Judith Surgot dans les locaux de Francheville pour 45 enfants.
- 2001** Médicalisation de l'Etang Carret par la transformation de 20 places de foyer d'hébergement en places de Foyer d'Accueil Médicalisé.

2002 CAMSP et Halte-garderie sur un même site à la Duchère avec un espace pour le service Formation de l'association.
Antenne à Villefranche-sur-Saône du SESSAD Marco Polo
Hébergements à Artemare pour les résidents de Virieu, réhabilitation du site de Virieu.

2003 Ouverture anticipée des Jardins de Meyzieu sur le site de l'hôpital du Vinatier.

2005 Installation des Jardins de Meyzieu dans ses nouveaux locaux : 72 personnes en FAM, Foyer de vie, SAJ et SAJM.

2010 Les Tourrais de Craponne avec un Foyer d'Accueil Médicalisé, une Maison d'Accueil Spécialisé, un Foyer de Vie et un Service d'Activité de jour pour 71 personnes.

Réforme des statuts pour une ouverture aux différents handicaps dans le champ de compétences d'Odynéo.

2013 Projet CARE validé par le Conseil Général et l'ARS avec un déploiement autour de plusieurs axes :

- Le regroupement de l'atelier de production de Dommartin à l'ESAT Castilla ;
- La transformation du Foyer de l'Etang Carret en un Foyer d'Accueil Médicalisé de 50 places + 5 places de Service d'Accueil de Jour Médicalisé ;
- La reconstruction des bâtiments de l'Etang Carret.

2014 Rénovation du site de Virieu : diversité des groupes de vie en réponse à la diversité des besoins, balnéothérapie et salle polyvalente pour les sports et les manifestations festives.

2015 CAMSP Rosa Parks à Vénissieux : CAMSP polyvalent de 45 places dont 15 places pour des enfants nés prématurés. (Suite appel à projet de 2014)

Première journée des CVS réunissant les représentants des usagers aux CVS puis les représentants des familles et les administrateurs délégués.

Accord de l'autorisation du siège d'Odynéo et du Service social par la nouvelle Métropole de Lyon.

2016 Janvier : Absorption, à sa demande, de l'Association du Haut de Versac, gestionnaire du centre du même nom situé à Saint-Lupicin dans le Jura. Accueil des personnes présentant une sclérose en plaques au sein d'un FAM et d'une MAS.
Gestion du Village Répit Famille Les Cizes sur la commune.

Installation du SAJ d'Ecully avec 25 places dans les locaux du foyer de Villepatour.

Juillet : Achèvement de la construction du FAM Les Terrasses de Lentilly. 40 places dont 2 places d'accueil temporaire dans les locaux provisoires de Fontaines sur Saône, pendant la construction du bâtiment à Lentilly. (Suite appel à projet de 2014)

2017 Les établissements du Colombier dans l'Ain évoluent : déménagement de l'ESAT à Belley, création du foyer externalisé du Montillet à Belley, création de 10 places d'Habitat groupé au SAVS, rénovation et déménagement du SAJ, augmentation de la capacité d'accueil du Foyer d'hébergement et du SAJ.

Premier habitat groupé du Pôle à Domicile à la Duchère. 8 appartements sont proposés à des personnes accompagnées par le SAVS Renforcé.

Création du SESSAD Simone Veil (20 places) à la suite d'un appel à projet. SESSAD Handicap Rare, pour l'accueil des enfants de la Métropole présentant une épilepsie pharmaco-résistante avec handicaps associés.

2018 Changement de nom de l'association. Par son implantation géographique hors région Rhône Alpes et le manque d'uniformité de prononciation du nom ARIMC, l'association devient Odynéo. Ce travail est effectué par un comité regroupant le président, la directrice générale, des administrateurs familles et bénéficiaires et des salariés, accompagné par une professionnelle spécialisée dans la création de nom de société.



2018 Unité d'accueil au SESSAD Marco Polo pour des enfants polyhandicapés, à Villefranche et Francheville. Les 10 premiers enfants sont rejoints par 3 autres en 2019.

2019 60 ans d'existence de l'association :

- >Un premier temps autour du thème du cirque, avec les représentations dans les établissements entre mars et mai, le stage de cirque en juin au Village Répit Familles Les Cizes, la journée Odynéo Circus fin juin et la représentation du spectacle des résidents en octobre.
- >Un second sur le thème de l'innovation avec un Hackathon en novembre 2019 qui a fait travailler sur le thème de la mobilité des personnes en fauteuil roulant, plus de 60 étudiants de 6 écoles et universités de Lyon à l'école Centrale de Lyon, en partenariat avec Alstom et Orange Business Service.

2020 Mandat de gestion au bénéfice de Education et Joie aboutissant à une fusion de l'association et de ses établissements au sein d'Odynéo au 1^{er} janvier 2021.

Enfin, les années 2020 et 2021 ont été marquées par la pandémie de COVID-19 et la mobilisation nécessaire pour faire face à une situation inédite.

Cette succession de projets et d'évènements montre la dynamique d'Odynéo et sa capacité à se développer en créant et en expérimentant des solutions adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap.

1.2. Les valeurs de Odynéo

Odynéo construit son projet en affirmant ses valeurs. Celle-ci doivent conduire l'action tant des bénévoles que des professionnels. Elles sont partagées par tous.

- L'humanisme : Odynéo affirme son attachement primordial à la personne, à son développement et à son autonomie dans une éthique de responsabilité.
- La place de la personne en situation de handicap : La personne porteuse de handicap, et surtout lorsqu'elle est adulte, est l'acteur premier de ses choix de vie. Par ses interrogations, attentes et suggestions, elle apporte sa contribution aux projets d'Odynéo.
- La place de la famille : Elle est essentielle dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, tout au long de leur vie, et y compris lorsqu'elles deviennent adultes. Le maintien des liens familiaux et la prise en compte des familles et notamment des parents sont des aspects importants de l'accompagnement des personnes.
- La solidarité : Issue d'une démarche familiale, l'association a voulu dès son origine témoigner d'une solidarité entre les familles. Odynéo se veut être l'endroit de l'accueil, du partage des inquiétudes et des espoirs, de l'expression des attentes des parents et de la fratrie.
- Le respect et la tolérance : Odynéo est le reflet de la société dans sa diversité sociale, culturelle et culturelle. A ce titre, elle est un espace de dialogue et de rencontre pour toutes les sensibilités du corps social intéressé par la question des conséquences du handicap.
- La responsabilité sociétale, la citoyenneté : en créant des espaces d'échange et de construction de projets, Odynéo s'engage auprès des pouvoirs publics pour faire reconnaître la part citoyenne de chacune de ses composantes (familles, personnes porteuses de handicap, amis, représentants du réseau médicosocial et au-delà).
- Le militantisme et la défense des personnes : parce que la personne en situation de handicap n'est pas encore suffisamment admise dans notre société, Odynéo défend auprès de l'administration, mais également auprès de ce qu'il est convenu d'appeler le « *grand public* » et les médias, le droit des personnes à choisir leur projet de vie en étant actrices de leur histoire.

- La gouvernance avec les professionnels : le seul engagement associatif et bénévole ne suffisant pas, Odynéo met en place une politique managériale qui reconnaît et développe les compétences et la capacité d'innovation de ses salariés.

1.3. Le cadre éthique

A partir des valeurs définies au chapitre précédent, l'association a construit son cadre éthique pour encadrer l'action de tous ses membres. Parce qu'elle souhaite toujours faire entendre aux pouvoirs publics la dimension humaine et la spécificité des besoins des personnes atteintes de paralysie cérébrale, Odynéo participe à l'évolution du cadre législatif et réglementaire organisant les réponses aux besoins des personnes en situation de handicap. C'est pour cela qu'elle concourt activement aux travaux menés par la Fédération Paralysie Cérébrale France, notamment en la représentant dans différents groupes de travail ou dans des commissions ministérielles, interministérielles ou d'autres natures.

Pour autant, s'inscrire dans les politiques publiques comporte un risque non négligeable pour une association, celui d'être instrumentalisée par la puissance publique, celui de ne plus être qu'un opérateur parmi d'autres. C'est pour cela que le cadre éthique d'Odynéo doit être sans cesse réaffirmé, notamment en rappelant la plus-value sociale qu'apporte l'association, non seulement au travers des personnes accueillies, mais également au travers de ses bénévoles et ses professionnels.

Odynéo n'a donc pas vocation à exister pour elle-même. Elle se positionne avant tout comme **une ressource possible tout au long de la vie de la personne en situation de handicap**, respectueuse de ses choix. La personne est au cœur des actions associatives. Tous les moyens obtenus par Odynéo convergent vers l'amélioration constante des réponses aux besoins des personnes accompagnées, de la petite enfance à la fin de vie.

En conclusion, Odynéo réaffirme que la personne en situation de handicap a droit au respect, à la reconnaissance de son histoire et à une protection en rapport avec sa vulnérabilité. Elle lui reconnaît un rôle moteur dans la définition des projets, des modalités et des règles concernant son mode de vie. Les familles sont actrices, partenaires du projet de la personne. Elles exercent entre elles une solidarité active. Ainsi les valeurs d'Odynéo sont-elles portées par un cadre éthique conforme à ses engagements, référence constante de son action.

1.4. Les axes de structuration de l'association

1.4.1. **Affirmer la dimension politique dans le domaine de la paralysie cérébrale, du handicap neuromoteur**

Ayant conscience que la paralysie cérébrale et le handicap neuromoteur sont des causes qui mobilisent actuellement moins la sphère politique et les grands médias que certaines autres formes de handicap et notamment les troubles du spectre autistique, Odynéo entend être un acteur, local, départemental et régional majeur pour donner au handicap neuromoteur tout l'écho dont il a besoin auprès des décideurs. Elle se doit de développer son expertise sur les pathologies nouvellement accueillies et notamment sur les troubles du neuro-développement.

Elle vise également à être reconnue pour son action au sein des réseaux médico-sociaux et sanitaires, mais également auprès du monde de la recherche. Cette reconnaissance est mise au service d'associations nationales, comme la Fédération Paralysie Cérébrale ou la Fondation Paralysie Cérébrale mais également régionales et locales pour les renforcer dans leurs actions visant à faire reconnaître les besoins spécifiques que nécessitent ces formes de handicap.

Parce que dans son histoire, Odynéo a toujours construit ses actions comme autant de réponses aux besoins non satisfaits, elle a créé de nombreux établissements et services dont la mission était – et reste encore aujourd'hui – d'inventer des postures professionnelles et humaines nouvelles dans l'accompagnement des personnes porteuses de handicap. Pour cela, Odynéo s'inscrit dans le cadre légal et administratif, tout en participant activement aux réflexions visant à réactualiser les règles du secteur social, tant sur le plan local, départemental, régional que national.

Odynéo a pour ambition de rester un acteur reconnu du secteur social et médico-social et un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics :

- En apportant son expertise dans l'évolution du cadre législatif et dans son application, notamment pour l'amélioration de l'accessibilité,
- En participant aux instances interférant dans la vie des personnes porteuses de handicap (MDPH par exemple),
- En étant une force de proposition de dispositifs innovants dans l'accompagnement des personnes et de leur famille,
- En étant en veille des nouvelles technologies et réfléchir à leur acceptabilité dans la recherche de l'autonomie et du mieux vivre ensemble afin de les mettre en œuvre en préservant la relation humaine.

Pour cela Odynéo :

- Met en place des modalités visant à développer et organiser l'information, soit celle venant des familles sur leurs situations, soit celle venant des pouvoirs publics sur l'évolution des modalités de mise en place des actions à mener. Le service social est un des pivots de cette volonté de vigilance aux mouvements sociétaux.
- Cherche à analyser et à comprendre ces mouvements pour aider l'association à construire des réponses pertinentes. C'est l'une des responsabilités principales des cadres de l'association.

- Fait connaître les spécificités des personnes atteintes de paralysie cérébrale, de troubles neuro-moteurs ou de troubles du neuro-développement en mettant en place une politique de communication, en participant aux actions locales, départementales, régionales et nationales visant à faire évoluer l'approche du handicap sur le plan social et philosophique. Odynéo construit aussi des formations destinées non seulement à ses salariés et bénévoles, mais également aux partenaires externes que sont les pouvoirs publics et les autres associations. Cette action ambitionne une adéquation toujours meilleure entre les légitimes aspirations des personnes porteuses de handicap et de leur famille et les choix économiques portés par la société civile et ses dirigeants.
- Poursuit une politique novatrice et dynamique en matière de réponses aux besoins, en diversifiant son offre d'accompagnement et en inventant des dispositifs expérimentaux plus à même de prendre en compte l'évolution des attentes des personnes en situation de handicap dans un souci de subsidiarité. Pour cela, elle s'appuie sur la compétence de ses salariés qui ont développé des savoir-faire reconnus tout au long de ces soixante années d'existence en imaginant des modalités de prise en charge toujours plus adaptées.

1.4.2. Faire vivre le projet associatif dans une association solidaire et militante

Le premier principe d'action et le plus permanent, relève de la nécessité à faire vivre le projet associatif. Il revient en premier aux membres élus du conseil d'administration mais également aux professionnels, de valoriser le fait associatif. **C'est dans le vivier sans cesse renouvelé de nouvelles familles, d'amis, et de nouveaux usagers, qu'Odynéo puise les forces qui la font évoluer pour, toujours mieux, répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.**

Une association dynamique repose sur des adhérents impliqués, actifs et solidaires entre eux. Dans notre association de familles, les premiers concernés sont les parents et les personnes accompagnées qu'il importe de mobiliser pour qu'ils deviennent adhérents et s'impliquent dans la vie associative. Tous les parents ne connaissent pas l'association et ne pensent pas à y adhérer. Parce que l'accès à un établissement ou un service est un droit reconnu pour les personnes en situation de handicap, trop de familles pensent que ce droit est une évidence, sans connaître le combat permanent pour qu'il puisse être effectif. L'importance de l'engagement associatif est nécessaire pour développer des solutions d'accueil, au bénéfice de leurs enfants et des générations suivantes.

Odynéo développe sa base associative sous trois angles essentiels :

- Une militance associative basée sur les adhérents, qui fait fonctionner les instances politiques (Conseil d'Administration et bureau). Les actions de l'association ne peuvent se réaliser sans une base militante forte. Tout nouvel arrivant doit être informé du projet associatif et, **pour les familles et les personnes accompagnées, de l'importance d'ADHERER A L'ASSOCIATION.** Pour cela Odynéo met en œuvre une politique dynamique d'adhésion.
- Une militance opérationnelle portée par l'engagement des bénévoles qui développent des réponses aux besoins non couverts. Par bénévoles, il faut entendre

les personnes, adhérentes ou non à l'association, désireuses d'aider à la réalisation d'actions au bénéfice des personnes porteuses de handicap ou de l'association proprement dite. Tout bénévole, adhérent ou non, doit se reconnaître pleinement dans les valeurs d'Odynéo et s'en faire le vecteur pour les faire vivre.

Odynéo met en place des modalités d'accueil et de soutien des personnes souhaitant apporter leur concours à l'action associative. Cela se traduit notamment par la compréhension des motivations et des attentes des bénévoles et la présentation des projets dans lesquels ils pourraient s'investir. Cela passe également par la mise en avant des réalisations, des actions de formation ou de tutorat pour celles et ceux souhaitant construire leur projet dans le secteur social et médico-social.

- Le rayonnement d'Odynéo à partir de la force de son projet et de ses réalisations : L'Association a besoin de mieux se faire connaître et d'attirer des talents, à tous les niveaux, pour continuer à progresser : administrateurs, bénévoles, professionnels.

Elle a aussi besoin de développer la recherche de fonds privés. Pour aider dans la mise en œuvre d'une politique de recherche de fonds, elle a créé le Fonds de dotation pour le Handicap Neuromoteur. De nombreuses actions restent à mener dans cette dimension.

1.4.3. Accompagner les personnes en situation de handicap : une recherche permanente d'amélioration

L'objectif de l'Association est de favoriser un accompagnement adapté, individualisé, pérenne, et en constante évolution, dans le but d'entretenir et d'améliorer la capacité de progresser inhérente à toute personne en situation de handicap et de faire progresser sa qualité de vie.

Un accompagnement sans cesse interrogé, respectueux des personnes et de leur famille

La personne porteuse de handicap est actrice de sa propre vie. En ce sens et conformément à la loi, elle a droit d'élaborer et de défendre son projet de vie que les différentes entités d'Odynéo s'engagent à respecter dans la mesure de leurs possibilités et sous réserve que ce projet ne mette pas la personne en danger.

Parce que chaque personne est unique, elle a droit au respect de son histoire et de ses valeurs. Pour garantir ce droit, Odynéo a élaboré une charte associative et développe une attention particulière aux phénomènes de maltraitance.

Odynéo promeut l'autonomie des personnes en situation de handicap pour leur faciliter l'accès à une vie personnelle, familiale, sociale et culturelle la plus en adéquation avec leurs aspirations et leurs capacités. Pour cela, elle vise à leur faire obtenir les moyens en aides humaines, financières ou matérielles nécessaires pour atteindre ces objectifs.

La famille est partenaire du projet dans le respect des souhaits de la personne et en conformité avec la loi, notamment pour les mineurs et les personnes bénéficiant d'une mesure de protection.

Les projets d'établissement assurent le droit d'aller et venir en toute liberté dans un cadre de responsabilité définie dans le règlement intérieur de fonctionnement.

Odynéo évalue les actions menées pour s'assurer qu'elles restent conformes aux aspirations des personnes, aux valeurs associatives et aux lignes directrices des pouvoirs publics en matière de handicap.

La procédure d'alerte directe :

Toute famille, tout usager, peut interpeller l'administrateur délégué de l'établissement sur des sujets qui la ou le concerne. Elle, il, peut le cas échéant, interpeller le président de l'association. Une information est donnée sur cette procédure d'alerte directe dans les différents établissements et services. De même tout professionnel peut alerter le directeur général, voire le président de l'association sur des sujets sensibles concernant les usagers et leur famille dans le respect de la déontologie de la profession.

La scolarisation et la formation tout au long de la vie

La scolarisation est une obligation faite par la loi à tout enfant, tout adolescent, et la formation tout au long de la vie un droit pour tout adulte porteur de handicap ou pas. C'est pourquoi, tout enfant accueilli dans un des établissements ou services d'Odynéo, sera inscrit dans l'école de sa commune dans les dispositions arrêtées par la loi. Cela ne veut pas dire que l'enfant ira forcément dans l'école de quartier, mais bien qu'il s'inscrit dans l'obligation que s'est imposée la République en matière d'enseignement public.

Si la scolarisation est obligatoire dans la loi, et donc à Odynéo, elle doit se décliner de manière adaptée en fonction des potentiels de l'enfant et de l'adulte. En matière d'apprentissage, chaque enfant doit d'abord être considéré comme ECOLIER et à ce titre peut bénéficier des dispositifs suivants : en classe ordinaire, en ULIS ou en classe intégrée (ou unité d'enseignement) dans un établissement médicosocial.

Dans le cadre de la compensation du handicap, l'offre d'apprentissage doit être proposée à tous les âges de la vie et quel que soit le niveau de dépendance. Ces actions peuvent permettre de faire reconnaître les acquis, lorsque cela est possible, par un diplôme de l'Education Nationale. L'attention se portera sur les potentialités de chacun pour les développer, favoriser des acquisitions nouvelles, mais également entretenir les connaissances, maintenir et développer les acquis scolaires.

Le travail adapté

L'association encourage et recherche tous types de travail pour les personnes en situation de handicap, reconnues par la MPDH comme pouvant travailler en milieu ordinaire ou protégé dans une perspective d'insertion.

Pour autant, **le travail n'est pas une fin en soi mais bien un des moyens de développement personnel offert par Odynéo aux personnes qu'elle accompagne.** En effet, Odynéo valorise la dynamique des activités de production en les accompagnant d'une dimension formative forte.

Ainsi, des activités de soutien spécifiques permettent aux travailleurs des ESAT de développer leurs acquis personnels et professionnels. Par ailleurs, les personnels des ESAT associent les travailleurs handicapés à la relation avec le client pour ne pas les cantonner aux seules tâches de production. Un aspect éducatif est développé pour permettre aux travailleurs de se confronter à la réalité du marché et prendre en compte qu'un des objectifs des ESAT est de garantir les grands équilibres financiers. Pour autant, les excédents éventuels doivent prioritairement permettre de moderniser les outils de travail des ESAT.

Une formation tout au long de la vie est mise en place, en prenant notamment appui sur la Validation des Acquis de l'Expérience.

Comme tout un chacun, les travailleurs des ESAT sont, à un moment ou à un autre de leur existence, confrontés à la fin de leur activité professionnelle. Odynéo met en place des dispositifs d'accueil permettant aux travailleurs qui souhaitent diminuer progressivement leur temps en ESAT, de développer un projet personnel en SAJ ou à domicile. Des solutions adaptées aux capacités de la personne lui sont proposées notamment dans le cadre du temps partiel ou du temps aménagé. Le temps de travail ainsi libéré permet soit une transition vers les activités proposées par les SAJ, soit le développement du projet de la personne sur son lieu de vie qu'il soit personnel ou collectif. Ces réponses sont également adaptées aux personnes pour qui la diminution d'activité peut être un souhait sans lien avec la question du vieillissement.

La représentation des travailleurs handicapés est mise en avant par l'animation des CETHAP (Comités d'Expression des Travailleurs de l'Atelier de Production).

En conclusion, les ESAT d'Odynéo doivent être managés avec un esprit d'entreprise tout en restant des établissements médico-sociaux dont l'objectif premier reste la valorisation des compétences personnelles et professionnelles des travailleurs handicapés.

L'accueil de jour

Le temps de journée est un temps essentiel pour les personnes en situation de handicap. Odynéo, tout en respectant le rythme et le choix de vie de la personne, met en place des espaces de jour spécifiques, différenciés des espaces d'hébergement, même quand ils sont situés sur un même site, comme c'est le cas pour les foyers de vie. Ces espaces de jour proposent des activités culturelles, sportives et sociales, collectives ou individuelles.

Optimiser l'offre en matière géographique pour les SAJ : la prise en compte de la fatigabilité des personnes en situation de handicap, plus particulièrement lors des temps de transport entre domicile collectif et/ou individuel et le lieu d'activité de jour conduit Odynéo à organiser son offre de SAJ sur un territoire donné. Des SAJ sont soit accolés aux foyers d'hébergement pour éviter aux résidents d'avoir à se déplacer, soit placés en sites urbains proches des moyens de transports collectifs pour favoriser l'autonomie des personnes.

Offrir des réponses médicales dans les SAJ : parce que des personnes en situation de handicap expriment le souhait de continuer à vivre au domicile familial, tout en bénéficiant d'activités de jours dans les SAJ d'Odynéo, elles doivent être assurées de trouver une offre de

soins en adéquation avec leur besoin. C'est ainsi le cas des SAJ médicalisés de l'Etang Carret et des Jardins de Meyzieu (SAJM).

Les formes d'hébergement

Lorsque les conséquences du handicap ou les choix de la vie de la personne le demandent, Odynéo propose des solutions d'hébergement collectif adaptées aux besoins de la personne en situation de handicap.

Il s'agit de services d'internat pour les enfants, adolescents et jeunes adultes et pour les adultes de Foyers de Vie comprenant également un Centre d'Activité de Jour, de Foyers d'Hébergement, de Foyers d'Accueil Médicalisé et de Maisons d'Accueil Médicalisé et d'appartements d'apprentissage à une vie la plus autonome possible.

Afin de permettre la meilleure adaptation et de répondre aux souhaits de la personne ou de ses aidants familiaux, des accueils temporaires peuvent être proposés sous forme de stages qui favorisent la découverte et l'expérimentation de la vie en collectivité, de séjours temporaires ou de dépannage et de réponses à une situation d'urgence.

Améliorer la synergie et la collaboration entre établissements : les personnes en situation de handicap ne doivent pas avoir le sentiment d'être assignées à résidence sur un seul lieu de vie quand bien même ce dernier serait le domicile familial. La mobilité entre établissements est encouragée dans et hors d'Odynéo.

L'accompagnement à domicile

Odynéo dirige également son action vers les personnes en situation de handicap ayant formulé le vœu ou construit un projet basé sur une vie dans un domicile privé. Pour cela, des services d'accompagnement à la Vie Sociale interviennent en amont du projet pour accompagner les personnes à acquérir les compétences nécessaires à une vie à domicile notamment grâce à l'accueil dans des appartements d'apprentissage. Ces mêmes services interviennent également en aval auprès des personnes à leur domicile pour qu'elles puissent faire face aux difficultés inhérentes à la vie en société lorsque l'on est porteur de handicap. Ces actions peuvent être directes (accompagnement dans les démarches) ou indirectes (inscription des personnes dans les réseaux sociaux ou de santé par exemple).

L'accès et la qualité des soins

L'une des particularités des conséquences du handicap est la dimension de soin que requière la majorité des personnes porteuses de cette forme de handicap. Pour autant, Odynéo réaffirme que la personne en situation de handicap n'est pas une personne malade mais que, comme tout un chacun, elle a droit aux soins qu'exige son état de santé, que ces soins soient inhérents ou non à la paralysie cérébrale. La dimension soignante, qu'elle soit physique ou psychologique, a toute sa place car il ne peut y avoir de projet de vie sans projet de santé. Mais parce que le projet de santé n'a de sens que dans un projet de vie, la dimension soignante, par ses actions préventives, thérapeutiques et rééducatives a toute sa raison d'être pour permettre à la personne de mener son projet de vie dans des conditions optimales.

La complexité des handicaps et la forme parfois sévère qu'ils peuvent prendre, polyhandicap et plurihandicap, amènent l'association à porter une attention particulière à la notion de « prendre soin ».

Le projet médical associatif, validé en juin 2021, donne un cadre commun à cette attention traduite dans les projets d'établissements et de services à travers :

- La qualité des soins apportés dans les établissements médicalisés,
- L'accès aux soins pour tous les usagers des établissements et services.

Un plan d'action issu du projet médical associatif permet d'envisager des améliorations progressives de ces questions qui appellent également une évolution de l'environnement.

La vie affective et sexuelle

Les personnes en situation de handicap ont le droit, comme tout un chacun à une vie affective qui comprend à la fois le maintien des liens familiaux ou amicaux, comme le développement d'autres modes relationnels, les rapports amoureux par exemple. Bien que cette dernière dimension relève fondamentalement de la sphère privée et intime, elle est abordée dans chaque institution et service en garantissant la confidentialité et la sécurité des personnes.

Si ces exigences de la vie affective et sexuelle sont complexes à assurer dans le cadre d'une vie en collectivité, les règlements de fonctionnement des établissements intègrent ce droit fondamental dans la mesure où les sensibilités de chaque acteur sont préservées.

Les réflexions conduites dans les établissements, la formation des professionnels et la réflexion conduite au niveau associatif, notamment dans le cadre de la Commission éthique, contribuent à faire avancer la réflexion autour de ces questions de la vie affective et sexuelle et à savoir entendre les questions posées par les personnes elles-mêmes.

L'aide aux aidants et le droit au répit

Le souhait de certaines familles de continuer à proposer une vie au domicile familial à leur enfant en situation de handicap doit être entendu et facilité.

Les accueils temporaires (aide au répit, accueil d'urgence, etc.) : les personnes hébergeant des enfants ou adultes en situation de handicap (principalement les familles) sont en attente de solutions souples et faciles d'accès pour répondre aux besoins de ruptures temporaires que nécessite le continuum souvent exigeant de l'aide apportée aux personnes en situation de handicap. Parce qu'intégrer un hébergement collectif n'est pas chose naturelle, Odynéo élabore des solutions de transition permettant aux personnes vivant en famille d'expérimenter la vie en foyer d'hébergement. L'accueil temporaire existe déjà dans les établissements d'Odynéo. Il doit encore prendre de l'ampleur, notamment en créant des places de ce type dans chaque nouveau projet d'hébergement.

1.4.4. Créer et participer à des partenariats ouverts et structurés

Odynéo dans son environnement

Consciente de la complexité des évolutions réglementaires, sociales, et des contraintes du cadre financier, l'Association doit être ouverte, vigilante et en interaction avec son environnement.

Dans un monde sans cesse en mutation, il est difficile d'être audible pour une association comme Odynéo. Il est donc essentiel que des actions soient menées pour la faire mieux connaître notamment à travers les réalisations des établissements et services.

La recherche de fonds propres nécessite des moyens importants. C'est pour cela que des actions structurées sont à mener pour collecter des fonds, soit auprès de personnes privées (dons, legs), soit auprès des entreprises (mécénat, sponsoring, etc.).

C'est pour cela aussi, qu'Odynéo développe une action de réseau, au niveau national, régional et au niveau local en instaurant des coopérations avec d'autres associations. Ces coopérations sont incontournables ne serait-ce que pour mutualiser les moyens, construire de nouvelles pratiques, peser davantage sur les politiques publiques.

Trois types de liens permettent de faire face aux enjeux auxquels Odynéo est confrontée dans son environnement :

Partenariats et réseaux

Il nous faut identifier l'ensemble des personnes, des établissements, des associations ou des moyens connectés qui, tout en se complétant sur un territoire géographique ou numérique, peuvent nous permettre d'échanger des informations ou des services. Quand nous sommes des « acteurs » du réseau nous devons nous assurer d'une réciprocité et d'une dynamique commune. Quand ces conditions sont réunies, le travail en réseau permet de mailler le territoire dans les domaines de la santé, de l'accompagnement, de l'éthique. Il est nécessaire de rester vigilant lors de la constitution des réseaux dont nous sommes acteurs, et dans leur suivi.

Parce qu'Odynéo ne peut pas répondre seule à l'ensemble des problématiques qu'elle rencontre, elle met en place une politique de partenariat. Cette dernière se décline au niveau départemental Ces partenariats ont vocation à se développer aussi au niveau régional, national mais également européen. La mise en œuvre de cette politique a déjà permis à Odynéo de se faire connaître et reconnaître, d'augmenter son influence et de mieux profiter des expériences et des moyens situés dans son environnement. L'expérience vécue aux niveaux européen, français, régional et départemental nous incite à affirmer et à élargir notre influence et à dynamiser certains de nos partenariats.

Les partenariats se construisent à partir des besoins et de la volonté d'agir ensemble, en collaboration, en partageant les savoirs faire et parfois en mutualisant les moyens. Tout en sachant reconnaître les risques de la concurrence avec nos partenaires, nous cherchons une complémentarité à partir de nos différences. Construire des partenariats sur des bases communes et assurer un suivi par une évaluation du partenariat avec des indicateurs pertinents, sont nécessaires dans le temps.

Pour faire connaître et reconnaître l'association et les besoins des personnes accompagnées, une association de l'importance d'Odynéo a la nécessité d'entrer dans des réseaux qui lui

permettent d'être repérée par les décideurs politiques. Ces actions de lobbying relèvent à la fois des membres du conseil d'administration et plus particulièrement du président, de la direction générale et des directeurs ; mais également de tout bénévole ou professionnel qui aurait reçu un mandat du président dans ce sens.

La pertinence de la délégation doit apparaître dans la formalisation de la mission et dans les retours qui sont faits par la personne déléguée. De même que l'association a formalisé un guide des délégations en interne (DUD), de même les délégations doivent être recensées et les démarches suivies.

Développer la communication interne et externe

La communication représente un axe fort du projet, qu'elle soit en direction des familles, des personnes accompagnées, des professionnels, des associations partenaires, des financeurs. Elle permet de présenter le plus clairement possible les prises de position d'Odynéo face aux enjeux sociétaux, économiques, philosophiques que pose l'accompagnement de personnes en situation de handicap. Elle met également en avant les réalisations et réussites. Expliquer est la première démarche permettant l'adhésion et le partage d'idéaux communs nécessaires à rendre cohérente la voix associative tant en interne qu'en externe.

Parce qu'il est important de se doter d'outil de communication en lien avec son temps, Odynéo continue d'enrichir son site internet, www.odyneo.fr. Chaque établissement d'Odynéo peut présenter les évolutions de son projet tout comme les informations concernant les manifestations dont il est à l'origine. Ce site est également l'endroit de toute l'actualité du handicap neuromoteur et mental (journal, articles, recherches, formation, etc.) et de l'association (notamment tout ce qui concerne les activités proposées par la vie associative).

Odynéo est également présente dans les réseaux sociaux. Cette présence fait l'objet d'une attention particulière et d'une réflexion sur les enjeux et risques d'une telle communication.

1.4.5. Poursuivre un développement volontaire et maîtrisé

Depuis sa création, l'Association s'est développée en construisant des projets avec en perspective la réponse aux attentes et besoins des personnes accompagnées présents et la création de places pour les personnes en attente. Les appels à projet changent considérablement le contexte d'élaboration des projets et imposent de répondre à des cahiers des charges élaborés par les autorités. Ils appellent des approches nouvelles dans la prise en compte de ces « commandes publiques » orientées vers plus de polyvalence et de proximité. L'Association a également répondu à la sollicitation d'une association pour assurer la pérennité d'établissements accueillant des personnes en situation de handicap. La situation pourrait se reproduire. Que ce soit ces situations de demande de reprise ou d'appel à projet, il est important de se préparer en amont pour être en capacité de se positionner rapidement et dès lors de clarifier notre politique de développement. Ce développement permet à l'Association de monter en compétence sur les différentes spécificités de handicap. Il apporte une ouverture salutaire mais ne doit pas être l'occasion d'une trop grande dispersion des publics ou des territoires.

Par ailleurs, au-delà de la question de la diversification des réponses, il est fondamental de garder le souci des personnes en attente de réponses adaptées et de continuer à œuvrer pour que des places continuent à être créées dans tous les territoires où nous sommes présents, tant pour les enfants que pour les adultes.

Trois questions centrales sont ainsi posées :

- Créer des places pour les jeunes qui arrivent à l'âge adulte. Le besoin est estimé à 10 nouvelles places par an.
- Créer des places pour les personnes extérieures qui frappent à la porte de l'Association à l'âge adulte.
- Adapter les places à l'évolution des besoins, notamment à travers une médicalisation de certaines places et le développement des possibilités d'accompagnement à domicile.

Sur tous ces sujets, il importe de porter notre message auprès des autorités publiques et de garder notre esprit militant. Il est également nécessaire de promouvoir la recherche et l'innovation et d'encourager et mettre en œuvre des créations de places et l'adaptation des services

2. Un cadre clair de gouvernance et de dirigeance

L'affirmation des valeurs et celle de l'éthique ne suffit pas à elle seule à garantir une bonne mise en œuvre du projet. L'action entreprise est portée par une organisation adaptée, fiable, efficace. Cette organisation tient compte du statut des acteurs et propose des règles de gouvernance et de dirigeance, points-clés de l'architecture du présent projet.

2.1. La gouvernance : l'exercice de la responsabilité associative

Odynéo, association à but non lucratif, mais également entreprise de service, s'est dotée d'une organisation adaptée pour répondre efficacement à ses objectifs.

- La gouvernance définit le cadre politique, la dimension associative.
- La dirigeance est chargée de la mise en œuvre de cette politique, dans un cadre de gestion rigoureuse, par des professionnels aux compétences reconnues. Elle recherche l'efficience des dispositifs d'accompagnement et de socialisation.

La gouvernance se décline dans le cadre et le respect d'une démocratie associative. Ce cadre permet à chaque acteur de l'association d'appréhender et de comprendre la place qui lui revient, ce qui demande une grande clarté dans les missions données à chacun. En effet, si Odynéo est une association à but non lucratif, elle est également une entreprise de service. En ce sens, elle inscrit son action résolument dans la recherche de la meilleure prestation possible rendue à des personnes ayant des besoins qu'elles ne peuvent satisfaire seules. Pour cela, Odynéo est dotée de statuts et d'une organisation attribuant un rôle propre à chaque instance et fonction, assemblée générale, conseil d'administration, bureau, président, commissions diverses.

Le rôle des instances associatives

L'Assemblée Générale :

- Entend les rapports du Conseil d'administration sur la situation morale et financière de l'Association ;
- Approuve les comptes et le rapport d'activité de l'année écoulée ;
- Procède au renouvellement du Conseil d'administration.

Le Conseil Administration :

Il a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'Association hors les domaines réservés à l'Assemblée Générale :

- Vote les documents budgétaires ;
- Arrête les propositions budgétaires et les comptes administratifs ;
- Peut autoriser toute dévolution des biens d'une autre association avec ou sans charge ;
- Etablit un règlement intérieur afin de régler toutes les mesures d'application nécessaires ;

- Définit et met en œuvre la politique générale de l'association, notamment tout ce qui a trait aux projets nouveaux ou à l'extension d'établissements ou services existants ;
- Propose toute action concernant la protection des personnes en situation de handicap accueillies dans les structures de l'Association, et ce, en réponse à un problème posé ou en prévention de problèmes à venir ;
- Désigne les administrateurs délégués dans les établissements, services et commissions ;
- Répond aux questions émanant des Conseils de la vie sociale ;
- Nomme des commissions ad hoc sur des sujets particuliers et désigne le président des dites commissions parmi ses membres ;
- Donne des missions aux observatoires relevant du projet associatif.

Le Conseil donne mandat au Bureau pour assurer la gestion de l'Association.

Le Bureau :

- Propose au Conseil d'Administration tout projet et toute décision qu'il juge nécessaires au bon fonctionnement et au développement de l'Association ;
- Prépare l'ordre du jour des Conseils d'Administration et adresse la documentation nécessaire aux questions inscrites ;
- Assure l'exécution des décisions prises ;
- Tient informés les Administrateurs du suivi des dossiers ou projets importants ;
- Tient des réunions régulières permettant de gérer et de contrôler le fonctionnement de l'Association, y compris les établissements et services ;
- Peut donner délégation à un membre de l'Association ou à un salarié, de représenter l'Association, à charge pour le représentant de rendre compte au Bureau ;
- Peut inviter tout salarié désigné par le président qui, en raison de la particularité de son poste, apporte une expertise sur un problème rencontré ;
- Convoque autant que de besoins les représentants des commissions ad hoc nommées par le conseil d'administration et les représentants des observatoires.

Le Président :

- Représente l'Association et peut déléguer tout ou partie de cette capacité ;
- A la capacité d'ester en justice ;
- Ordonne les dépenses ;
- Engage les collaborateurs ;
- Est titulaire de tous les comptes bancaires et désigne les mandataires de ces comptes ;
- Peut accepter les dons et legs ;
- Assure au regard des Pouvoirs Publics la responsabilité générale du fonctionnement des établissements et services.

Le Trésorier :

- Est le conseiller financier du Conseil ;
- Contrôle la conformité des dépenses avec la politique générale de l'Association, ainsi que l'adéquation entre les budgets accordés et le réalisé ;
- S'assure que les caisses du Siège et des établissements et services sont tenues et contrôlées régulièrement.

Les commissions :

L'association a mis en place six commissions, chargées de décliner le projet associatif et d'assurer une réflexion transversale dans des domaines spécifiques :

- **La commission médicale associative** composée de médecins, rééducateurs, cadres de santé, directeurs et d'un administrateur. La commission médicale associative a élaboré un projet médical associatif validé par l'Assemblée générale de juin 2021
- **La commission éthique** composée de représentants des personnes accompagnées, des familles et des salariés des établissements et services, de la direction générale et accompagnée par le Comité Interdisciplinaire d'Ethique de l'Université Catholique de Lyon, traite de thèmes ayant trait à l'éthique à partir de situations vécues par des personnes accompagnées, des familles ou des professionnels.
- **La commission scolarisation** composée des enseignants, des directeurs et de cadres du SESSAD, de l'IMP et du CEM a pour objectif de créer une cohérence pédagogique associative en harmonisant les pratiques et en développant des méthodes innovantes. Elle a travaillé, récemment à l'élaboration des projets des unités d'enseignement.
- **La commission éducative**, animée par un directeur et composée d'administrateurs et de cadres, elle travaille à l'harmonisation des principes d'éducation et d'accompagnement des personnes accompagnées, enfants et adultes, et à l'évolution de la réflexion au regard de l'évolution des attentes des personnes, des attentes de la société et de celles de l'association.
- **La commission environnement**, animée par deux cadres, elle vise à faire entrer l'association dans une transition écologique permettant de réduire son empreinte environnementale, de faire évoluer ses pratiques et modes de consommation et d'achat, de construction et de maintenance de ses bâtiments et plus largement de favoriser une prise en compte de sa responsabilité sociale.

Une commission composée de professionnels :

- **La commission mobilité**, animée par la responsable du Service social, elle examine les demandes d'admission ou de mobilité à l'aide de la liste d'attente mise à jour. Elle définit les ordres de priorité en tenant compte des situations individuelles. Elle propose les admissions et mouvements correspondants aux directeurs d'établissements.

2.2. La dirigeance : la recherche de professionnalisme.

Pour répondre aux missions qu'elle s'est donnée, Odynéo a choisi de recruter des personnels salariés. Elle occupe une fonction d'employeur et en assume la responsabilité. Cette fonction comporte des engagements, une position managériale connue de tous et lui demande une grande rigueur sur le plan de la gestion économique et un travail en confiance avec les autorités de tarification. Pour répondre à ces différents plans, rassemblés sous la nomination de « dirigeance », Odynéo se dote d'un siège social et de directions opérationnelles sous l'autorité d'un directeur général assisté d'un directeur des ressources humaines et d'un directeur administratif et financier.

Les missions et délégations précises liées aux différentes fonctions de direction (directeur général, directions fonctionnelles, directions de pôles ou d'établissements) sont précisées dans les textes fondamentaux de l'association (statuts, règlement intérieur et document unique de délégation) et clarifiées dans les contrats de travail correspondant.

Le siège social assure :

- La mise en œuvre du projet associatif, de ses orientations et de l'activité ;
- L'appui et le contrôle des établissements et services ;
- La gestion économique, administrative et comptable des moyens associatifs ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La gestion des ressources patrimoniales ;
- La gestion du système d'information ;
- La communication.

Garantir un pilotage à la hauteur des enjeux

Le pilotage établissements et services relève de la mission du directeur général. Il se réalise à travers le suivi des projets de chaque établissement et service, le suivi et l'aide à la résolution des difficultés de fonctionnement, la mise en commun des bonnes pratiques et des projets. Il est mis en œuvre à travers :

- Le conseil de direction ;
- Les rencontres entre directeur général et directeurs ;
- Les rencontres associant DRH et DAF ;
- Les groupes « projet ».

L'organisation par pôle

L'association a fait le choix de tendre vers une organisation par pôles. Ces pôles ont soit une dimension territoriale, soit une cohérence technique (spécificité des missions ou des publics) :

- Pôle petite enfance ;
- Pôle CEM SESSAD ;
- Pôle du Colombier ;
- Pôle à domicile ;
- Pôle Nouveau Rhône ;
- Pôle Ouvert.

Les objectifs de cette organisation sont de :

- Faciliter les parcours des personnes ;
- Optimiser les ressources et la gestion ;
- Structurer le développement de l'association ;
- Assurer, via les directeurs de Pôle une dimension de management globale ;
- Conserver une relation directe entre l'établissement et la direction générale.

Les évaluations internes et externes

Conformément aux dispositions de la loi de janvier 2002, des évaluations internes et externes sont mises en place dans les établissements et services. Un référentiel propre aux activités développées à Odynéo est le support à cette évaluation qui débouche sur un « *plan d'amélioration de la qualité* » des prestations servies aux personnes accompagnées et à leur famille. Ce référentiel est lui-même en constante évolution pour lui garder sa pertinence. Les établissements et services de l'association sont ainsi à même de répondre aux exigences de l'évaluation menée selon les procédures arrêtées par la Haute Autorité en Santé.

Chaque établissement est appelé à se doter d'un Comité Qualité et Bientraitance assurant à la fois le suivi du plan d'action qualité, la promotion de la bientraitance, la prévention des maltraitances et la gestion des évènements indésirables.

Une gestion financière rigoureuse et porteuse de sens

En termes financiers, le mouvement de clarification des procédures et de stabilisation de l'axiome « *dépenses = recettes* » est instauré, ce qui exclue les dépenses n'ayant pas de recettes. Les directeurs s'attachent à développer l'efficacité du dispositif qui leur est confié au profit du développement des solutions les mieux adaptées aux personnes et à la qualité du service rendu. Ils font preuve d'une compétence globale, notamment de gestion, pour évaluer l'adéquation des moyens mis en œuvre en regard des besoins. Dans le cadre de leur responsabilité de directeur, ils contribuent ainsi à l'efficacité globale d'Odynéo.

Par ailleurs, le siège et notamment la direction administrative et financière s'est progressivement structurée avec la création du poste de chef comptable en 2009 et de responsable du contrôle de gestion en 2014. Reprenant le travail engagé par le trésorier de l'Association, le responsable du Contrôle de gestion a poursuivi et amélioré un suivi budgétaire qui permet une connaissance actualisée et analysée des dépenses et recettes des établissements en cours d'année et ainsi une vigilance sur d'éventuelles difficultés.

Par ailleurs, dans un contexte de difficultés financières, la direction générale et les directeurs de pôle et d'établissement assurent une gestion rigoureuse devant permettre de rentrer dans des cadres budgétaires restreints en cherchant différentes optimisations de gestion.

Les conventions de financement, type Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), mettent Odynéo dans une position entrepreneuriale. Cela l'oblige à gérer ses ressources sur la base d'un engagement à rendre un service qui sera évalué et comparé en interne et en externe. Des accords partenariaux ou CPOM ont ainsi été signés ou renouvelés avec

- La Métropole de Lyon,
- Le Conseil départemental du Rhône,
- Le Conseil départemental de l'Ain,
- l'ARS Bourgogne Franche Comté,
- L'ARS Auvergne Rhône-Alpes.

Il reste à élaborer un CPOM avec le Conseil départemental du Jura.

Une gestion du patrimoine tourné vers un habitat adapté

Odynéo définit une politique patrimoniale qui comprend l'entretien, la rénovation, la valorisation, l'acquisition ou la location des bâtiments, répondant aux besoins des personnes accompagnées et des professionnels et prenant en compte les normes d'accessibilité et les futures normes environnementales. Les contraintes réglementaires et les obligations d'hygiène et de sécurité des personnes accueillies et des salariés imposent à Odynéo d'entretenir et de rénover les bâtiments dont elle a la charge, qu'elle en soit la propriétaire ou non. Une politique patrimoniale sera menée chaque fois que cela sera possible, soit par la donation, soit par l'acquisition lorsque les moyens financiers le permettent, soit par le biais d'une SCI ou tout autre formule juridique.

La politique patrimoniale a également pour vocation de valoriser les bâtiments notamment en ouvrant certaines installations (salles polyvalentes, salles de sport, salles de restauration, etc.) à la société civile. Cette ouverture sur l'extérieur est un axe important du projet associatif et trouve une concrétisation dans son rapport aux bâtiments.

Afin de se doter des moyens nécessaires à l'entretien ou à la construction des locaux nécessaires à son activité, l'association se dote des « sociétés civiles » qui seront les propriétaires des futurs établissements et services mis à la disposition d'Odynéo par baux emphytéotiques. Les loyers ainsi perçus seront intégralement dévolus à l'entretien des bâtiments et à la garantie que ces derniers répondent bien à la mission d'accueil telle que décrite dans le présent projet.

Assurer une gestion dynamique des ressources humaines

La gestion des ressources humaines est centrale dans le projet associatif. L'attention est portée sur l'encadrement de proximité qui s'implique plus particulièrement dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions menées au quotidien tout en évitant le piège d'actes trop normés. Dans le même temps, les fonctions de direction évoluent inévitablement vers une nouvelle dimension managériale basée sur le triptyque *« déclinaison du projet d'établissement dans le respect du projet associatif / gestion des ressources humaines intégrée à l'entité associative / respect des grands équilibres financiers »*.

En matière de gestion des ressources humaines, une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences vise à permettre une adaptation permanente des ressources humaines aux besoins à travers : le recrutement, la politique de formation, la gestion des carrières et la mobilité des salariés, l'identification des compétences nécessaires à moyen et long termes...

Le secteur médico-social est en mutation et Odynéo doit se montrer en capacité de relever des défis organisationnels importants. Cela suppose une forte implication des professionnels et une cohérence de l'encadrement mais également une politique de communication maîtrisée.

Instaurer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences inscrit de fait Odynéo dans la dimension des organisations apprenantes. La formation tout au long de la vie sera un vecteur d'amélioration du parcours des personnels comme un gage de qualité du service rendu. Cette dimension suppose une ouverture vers d'autres organisations, écoles, associations, pour développer des partenariats et construire des enseignements propres à répondre aux enjeux que rencontre l'association.

La politique de formation est axée sur :

- La transmission des acquis actuels pour permettre aux nouveaux professionnels d'acquérir la culture de l'association. Il s'agit bien de maintenir les savoir-faire développés même si les qualifications peuvent être amenées à changer. Il convient de préparer et d'accompagner les évolutions de carrière pour celles et ceux qui le souhaitent et instaurer une politique d'embauche attrayante pour celles et ceux qui viennent de l'extérieur. Pour ce faire, Odynéo a mis notamment en place un service de formation, « Odynéo formation » tourné vers le partage et la valorisation des savoirs et des savoir-faire des personnes accompagnées, des bénévoles et des professionnels.
- Le développement de nouveaux savoirs pour faire face à l'évolution des publics et des métiers.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences anticipe les mutations à venir et vise à disposer des qualifications et des compétences adéquates pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap. Cela demande une attention particulière aux parcours des personnes au sein de l'association, de valoriser la mobilité et l'évolution de carrière, d'anticiper les départs en retraite et de préparer les recrutements en amont, soit par promotions internes, soit par la proposition de formations initiales.

Odynéo recherche l'adhésion des salariés à son projet. Cela passe par une implication forte de ces derniers dans les espaces de réflexion professionnelle qui leur sont proposés mais également par une écoute active des représentants des salariés. En effet, la fonction employeur demande une vigilance accrue quant aux modalités de négociation et une obligation de mettre en place des instances ayant des fonctions de veille sociale pour anticiper d'éventuels conflits sociaux.

Une attention particulière portée à l'encadrement à travers notamment la Journée annuelle des cadres qui réunit environ les cadres de direction et techniques autour de questions transversales à l'association (L'évolution des handicaps ; les enjeux humains et la gestion prévisionnelle des emplois et compétences...).

Par ailleurs, l'association a mis en place en 2016 un service social d'entreprise destiné aux salariés et géré par une entreprise extérieure permettant de garantir la confidentialité des échanges entre le salarié et l'assistante sociale. Elle a également contractualisé en 2021 avec un prestataire offrant des possibilités de soutien psychologique aux salariés.

Les enjeux actuels portent sur l'attractivité d'Odynéo et plus largement du secteur médico-social et sur l'évolution des formes d'emploi favorisant intérim et CDD au dépend des CDI. Une politique active de communication est en œuvre au niveau national. Elle devra s'accompagner d'une revalorisation salariale appelée de nos vœux.

FAVORISER LES PARTENARIATS

Odynéo n'a pas la capacité et la vocation à répondre en interne à toutes les demandes des personnes qu'elle accompagne. Elle veille à permettre qu'elles puissent accéder aux

services sociaux, culturels, sportifs et culturels de droit commun. Dans ce sens, Odynéo s'attache à interpeller les pouvoirs publics et les gestionnaires de lieux pour la mise en œuvre effective et adaptée. Le rôle des réseaux est ici essentiel (ex : Handisport).

Pour accompagner cette recherche d'inclusion et encourager la vie culturelle et sociale des usagers, et au-delà de l'action proposée par les établissements et services, Odynéo a créé un service dédié : L'Action Associative. Le service organise des activités de loisirs au bénéfice d'adultes en situation de handicap adhérents de l'association, avec l'aide de bénévoles nombreux et actifs. Il propose des sorties à vocation sociale, culturelle ou sportive.

Il aide également à l'organisation de séjours de vacances. Les temps de vacances sont des moments particulièrement importants pour les personnes porteuses d'un handicap. C'est pour cela, qu'historiquement, Odynéo a créé son propre service vacances animé par un responsable chargé d'aider les personnes handicapées à organiser leurs séjours de vacances, en trouvant les lieux adaptés et les accompagnateurs nécessaires.

En raison du coût le plus souvent élevé des vacances, des actions sont menées pour lever des fonds au bénéfice des personnes handicapées de manière à leur rendre accessibles le plus de possibilités de villégiatures. Par ailleurs, la Fédération Paralysie Cérébrale France a contracté un accord avec le dispositif « Chèques vacances » dont bénéficient les usagers adhérents à Odynéo.

2.3. Le service social centralisé

Odynéo a choisi de se doter d'un service social central rattaché au siège. *« Dans une démarche éthique et déontologique, le service social contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement ; et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie. Ses fonctions sont l'accueil, l'évaluation, l'information, l'orientation, l'accompagnement social, la médiation, la veille sociale, l'expertise, la formation, la conduite de projets, le travail avec les groupes, le travail en réseau ».* (Annexe 1 de l'arrêté du 29.06.2004 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social).

Le service social accompagne les personnes en situation de handicap et leur famille en partenariat avec les établissements et services. Il a pour missions essentielles de :

- Aider à l'ouverture et à la reconnaissance des droits,
- Accompagner les parcours et les projets des usagers,
- Animer un réseau de compétences sociales au service de l'association et de ses partenaires,
- Accueillir les personnes en demande de places et assurer la gestion de la liste d'attente,
- Connaître et faire connaître les besoins des personnes accompagnées, notamment en matière de places,
- Contribuer aux projets de l'association.

3. Orientations stratégiques et plan d'action

3.1. Les grands enjeux d'Odynéo

Dans le prolongement du projet associatif 2016 – 2020, un nouveau plan d'action est déterminé pour la période 2021 – 2025, marquant la volonté forte de l'association de poursuivre le travail engagé pour apporter des réponses aux personnes en attente de solution, améliorer l'accompagnement des personnes accueillies et structurer l'organisation. La volonté d'affirmer d'inscrire les personnes accompagnées au sein des structures du droit commun (scolarité, entreprises, associations culturelles et sportives).

Ce plan d'action est structuré par trois engagements majeurs :

Améliorer la qualité de service

- Améliorer en continu la qualité de nos actions,
- Nous adapter aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap et mettre en acte le projet de chacun,
- Evoluer avec les personnes accueillies, avec et dans une société en évolution,
- Progresser dans le travail ensemble, personnes accompagnées, parents, professionnels et partenaires,
- Développer la solidarité et la pair-aidance,
- Miser sur les femmes et les hommes qui travaillent dans l'association et leur permettre de développer leurs compétences.

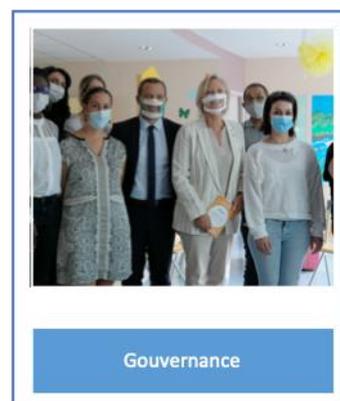
Développer l'association

- Animer une association solidaire, militante et dynamique,
- Faire vivre la démocratie associative avec et pour les personnes concernées,
- A partir de notre cœur de métier, la paralysie cérébrale, améliorer nos savoir-faire aux autres formes de handicap nouvellement accueillies,
- Mettre nos savoir-faire en partage au sein de nos territoires,
- Offrir des possibilités d'accompagnement diversifiées pour répondre à la diversité des aspirations des personnes accueillies,
- Poursuivre les créations de places d'établissements et de services.

Structurer l'organisation associative

- Adapter nos organisations et nos ressources à nos enjeux,
- Garantir une gestion rigoureuse et efficiente de nos ressources,
- Inscrire l'association dans la société numérique,
- Développer la dynamique de développement durable et de transition écologique et énergétique.

3.2. Les orientations stratégiques :



3.3. Le plan d'action

❖ Accompagner les parcours de vie

Objectifs	Actions
1. Se positionner dans son parcours de vie	1. Donner aux parents et aux personnes accompagnées une vision panoramique de l'offre de service (possibilités de continuités, étapes...).
	2. Former les personnes accompagnées, les familles et les professionnels aux nouvelles approches de l'auto-détermination et de la pair-aidance
2. Organiser des relais aux moments de transition	3. Structurer un dispositif d'accompagnement des transitions : préparation des accueils, accompagnement des personnes concernées et des familles, continuité des moyens de communication
	4. S'appuyer sur la pair-aidance pour faciliter les transitions et l'accueil dans un nouvel établissement : accompagnement par des pairs (familles ou résidents), témoignages d'anciens...

	5. Harmoniser les projets personnalisés et inclure les questions du parcours de vie et de l'accompagnement inclusif.
	6. Former des coordonnateurs de parcours, sensibilisés à l'accès au droit commun.
3. Vivre sa vie affective et sexuelle en toute intimité	7. Garantir dans chaque établissement ou pôle, une réflexion clinique et éthique relative à la vie affective et sexuelle des personnes accompagnées, s'appuyant notamment sur les travaux du comité local d'éthique et de la commission éthique associative.
	8. (Re)trouver une vie sentimentale accomplie en réfléchissant aux possibilités offertes par le fonctionnement de l'établissement
4. Améliorer la qualité de vie dans les établissements	9. Poursuivre l'aménagement des lieux de vie des personnes accompagnées afin que chacune puisse bénéficier d'un espace personnel suffisant.
	10. Accroître le recours au bénévolat notamment pour les activités et les sorties.
5. Elargir l'accès aux vacances et aux loisirs	11. Organiser des week-ends pour des résidents de différents établissements, faire des jumelages avec des établissements d'autres régions.
	12. Proposer des séjours de vacances d'été pour les enfants.
	13. Chercher des ressources pour permettre aux personnes accompagnées d'avoir plus de moyens pour partir en vacances. Soutenir les résidents dans leurs projets d'évasion ou de vacances extraordinaires.
6. Favoriser la communication et les rencontres entre les personnes accompagnées par les différents services et établissements	14. Organiser plus de temps conviviaux entre les personnes accompagnées, les unités de vie, les groupes, les établissements et services. Partager les bonnes idées, les projets, les expériences
	15. Développer les rencontres sportives et constituer une équipe de foot fauteuil Odynéo.

❖ Favoriser l'accès de tout à tous : la société inclusive

Objectifs	Actions
7. Devenir des élèves parmi les autres.	16. Contribuer à la formation des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) et à la sensibilisation des élèves au handicap, en lien avec l'Education Nationale
	17. Installer dans des groupes scolaires des classes et unités de l'IMP et du CEM et accueillir l'école dans nos établissements pour des projets partagés.
8. Entrer en relation avec les différents acteurs de la cité.	18. Accompagner les résidents pour rencontrer les acteurs et lieux de la cité (clubs de sport, mairie, lieux culturels...) et proposer à ces acteurs d'intervenir dans les établissements pour présenter leurs services
	19. Organiser des actions de sensibilisation au handicap à destination des habitants du quartier et des clubs de sport, y compris sous forme de « vis ma vie ».
	20. Encourager le bénévolat des personnes accompagnées.
9. Contribuer aux instances participatives locales.	21. Permettre à des personnes en situation de handicap de participer aux instances qui les concernent (accessibilité, transport..), éventuellement en duos avec des professionnels ou des administrateurs.
	22. Interpeller les collectivités territoriales sur la question de la mobilité et de l'accessibilité en milieu rural et urbain.

	23. Créer une commission des personnes accompagnées élues (+ administrateurs et professionnels) dans le cadre du plaidoyer associatif.
10. Exercer ses droits et devoirs de citoyen.	24. Faciliter l'accès des personnes accompagnées à l'information sur les droits et devoirs du citoyen, à travers des rencontres avec des élus et via des supports numériques.
	25. Encourager l'inscription des personnes en situation de handicap sur les listes électorales, accompagner celles qui souhaitent voter.
Accéder au travail en milieu ordinaire.	26. ESAT : étendre les mises à disposition en entreprise et l'inclusion en milieu ordinaire de travail.
	27. SAJ : développer des activités tournées vers l'utilité sociale et le travail.
Développer l'inclusion par l'habitat	28. Travailler le projet social de chaque personne avant et pendant son installation à domicile : aller à la rencontre des différents acteurs de la cité (commerces, lieu culturel, sportif, loisir, administration, travail, centre de formation).
	29. Créer des habitats regroupés répondant aux besoins de personnes pouvant avoir différentes orientations
Entrer pleinement dans l'ère numérique	30. Créer une application Odynéo pour les téléphones portables.
	31. Étendre l'usage du numérique pour faciliter la communication des résidents avec leur environnement (proches, loisirs..) et entre les familles et les établissements.
	32. Mieux utiliser les ressources numériques existantes et les mettre au service des personnes accompagnées : télé médecine, DUI, domotique, orthophonie, ergonomie...

❖ **Adapter notre offre de service à l'évolution des attentes et des besoins**

Objectifs	Actions
Favoriser une plus grande proximité avec les dispositifs de droit commun.	33. Mettre en place un dispositif permettant de rendre accessible aux enfants l'ensemble de l'offre de service (SESSAD, accueil en journée, internat de semaine ou de répit...) avec une notification unique de la MDPH.
	34. Favoriser des structures proches du domicile des jeunes sur le territoire pour faciliter leur insertion dans le tissu social local (associations sportives, culturelles...).
Développer l'offre de répit	35. Etudier la possibilité d'une ouverture permanente d'un groupe du CEM pendant l'été.
	36. Créer dans les établissements des chambres supplémentaires pour faciliter l'accueil temporaire, les stages échanges...
	37. Proposer des lieux d'accueil des familles dans les établissements.
Faire évoluer les pratiques professionnelles	38. Ajuster les méthodes de rééducation au regard de l'évolution de la recherche et des recommandations de bonnes pratiques.
Adapter l'offre de service au rythme des personnes.	39. Assouplir le système d'accueil dans le secteur « adulte » : possibilités de retours en famille tous les week-ends, accueils à temps partiel... en agissant auprès des financeurs pour une adaptation des règles de présence.
Accompagner le vieillissement des personnes	40. Prendre en compte les spécificités du vieillissement et de son impact sur les personnes accompagnées et créer des environnements adaptés.
	41. Travailler en réseau avec des ressources en « gérontologie »,

S'adapter à l'accueil d'un public en évolution.	42. Structurer le partage d'expériences dans la gestion des situations nouvelles liées à l'évolution des publics.
	43. Mettre en place la nouvelle Equipe mobile comportements problèmes.
	44. Organiser le recueil et la mise à disposition des informations sur les compétences ressources des professionnels.

❖ Poursuivre notre développement

Objectifs	Actions
Accroître la notoriété d'Odynéo	45. Formaliser et déployer la politique de communication et diversifier les outils et supports.
	46. Identifier un parrain célèbre (comédien, chanteur...).
	47. Faire des reportages sur la réalité de terrain.
Fidéliser les adhérents et développer les adhésions	48. Améliorer la communication avec les adhérents pour pérenniser et développer les adhésions.
Renforcer la communication avec les familles	49. Leur transmettre une information à jour sur le fonctionnement de l'association et la gouvernance
	50. Mettre en place un système de mesure de la qualité perçue par les personnes accompagnées et leurs familles et formaliser un dispositif de gestion des plaintes et réclamations.
Ouvrir et valoriser le travail des commissions	51. Ouvrir les commissions institutionnelles et associatives à la participation des personnes accompagnées.
	52. Intégrer dans le rapport annuel de l'association un bilan de chaque commission associative.
	53. Créer dans chaque pôle ou établissement, un comité local d'éthique,.
Faciliter l'innovation et la recherche.	54. Encourager la mise en œuvre de projets et pratiques innovantes
	55. Initier ou contribuer à des actions de recherche.

❖ Engager notre transition écologique

Objectifs	Actions
Consommer de manière durable et responsable	56. Réaliser un diagnostic des postes d'achats les plus impactants de l'association.
	57. Favoriser des politiques d'économie des ressources (énergie verte, économie d'eau, réduction papier ...)
	58. Consommer de manière plus raisonnée (achats d'occasion, prise en compte de l'impact carbone..)

	59. Promouvoir les écogestes (pratique informatique écoresponsable, utilisation chauffage et climatisation, ...)
Gérer de manière durable les espaces et cadres de vie	60. Réaliser les bilans énergétiques des bâtiments de l'association.
	61. Optimiser l'efficacité énergétique des bâtis actuels et futurs
	62. Renouveler les équipements obsolètes par des équipements à haute performance énergétique.
	63. Gérer de manière intégrée et alternative les eaux pluviales pour faire face aux enjeux du changement climatique
Mettre en œuvre une mobilité responsable	64. Inciter aux déplacements en mode doux (bornes de recharge électrique, parcs à vélos sécurisés ...)
	65. Former les utilisateurs à l'écoconduite et à une utilisation raisonnée des véhicules
	66. Intégrer les nouvelles technologies d'information et de communication dans la gestion des déplacements.
	67. Renouveler la flotte automobile par des véhicules propres.
Protéger et gérer la biodiversité et les espaces verts	68. Promouvoir la désimperméabilisation des sols dans le cadre des restaurations et réaménagements des espaces du patrimoine de l'association.
	69. Gérer de manière éco responsable les espaces verts (suppression des produits phytosanitaires, tontes alternées, arborisation des espaces verts).
	70. Développer la réutilisation des déchets verts (compost, broyat).
	71. Reconnecter les résidents à la nature. Faire des séjours au grand air.
Penser une alimentation solidaire et responsable	72. Se conformer à la loi Egalim et rédiger un cahier des charges en ce sens pour les prestataires externes.
	73. Réduire et valoriser la gestion des déchets alimentaires.
	74. Réfléchir à des pratiques alimentaires respectueuses de l'environnement (manger de saison...).

❖ Améliorer notre système de gouvernance

Objectifs	Actions
Accroître les fonds propres de l'association	75. Déployer la politique dons et legs.
	76. Mener des recherches actives de mécénat et de subventions
Poursuivre la structuration de l'organisation	77. Formaliser les politiques de gestion : RH, finances, patrimoine, qualité, risques, gestion de crise...
	78. Instaurer un Comité de suivi des grands projets
	79. Poursuivre la structuration des Pôles et formaliser des projets de Pôle.

	80. Capitaliser l'expérience de gestion de la crise COVID
	81. Créer sur une plateforme intranet un annuaire des procédures Odynéo.
Disposer d'un système d'information performant	82. Elaborer un schéma directeur à 5 ans pour répondre aux besoins et aux enjeux de développement et de sécurité et doté de moyens suffisants.
	83. Constituer une équipe Système d'Information sous l'autorité du DSI et veiller à la maîtrise d'ouvrage des projets, au suivi des développements, des mises à jour et la formation des utilisateurs aux logiciels métiers

Ce projet associatif n'est pas qu'un document de travail mais une ambition et un engagement de notre association. Sa réussite n'en dépend que dans l'implication des divers acteurs de l'association : les personnes accompagnées, les professionnels, les bénévoles et les familles.

Une version FALC (Facile A Lire et à Comprendre) est disponible en format papier et numérique

www.odynéo.fr

Glossaire

- ANESM : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité dans les établissements sociaux et médico-sociaux
- ADAPEI : Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales
- ADIMC : Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux
- AFM : Association Française contre les Myopathies
- AFSEP : Association Française des Sclérosés en Plaques
- APF : Association des Paralysés de France
- ARS : Agence Régionale de Santé
- CA : Conseil d'Administration
- CAJ : Centre d'Accueil de Jour
- CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
- CEM : Centre d'Education Motrice
- CCNT : Convention Collective Nationale du Travail
- CETHAP : Comité d'Expression des Travailleurs Handicapés de l'Atelier de Production
- CHSCT : Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail
- CISS-ARA : Collectif Inter-Associatif Sur la Santé – Auvergne-Rhône-Alpes
- CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- CREAL : Centre Régional de l'Enfance et de l'Adolescence Inadaptées
- CVS : Conseil de la Vie Sociale
- ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
- FFAIMC : Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux
- GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences
- IMP : Institut Médico-Pédagogique
- FH : Foyer d'Hébergement
- FV : Foyer de Vie
- HAS : Haute Autorité en Santé
- IRP : Instance Représentative du Personnel
- MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
- MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement
- R4P : Réseau Régional de Rééducation et de Réadaptation Pédiatrique en Rhône Alpes
- SAJ : Service d'Accueil de Jour
- SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile